

ASSOCIATION FRANCAISE DE
SPEEDCUBING

Critères de décision pour l'attribution de l'organisation des Championnats de France 2024

Document destiné aux équipes d'organisation candidates

Pauline Bonnaudet, Abdelhak Kaddour, Maxime Lefebvre

28 février 2023

Préambule

Ce document est destiné aux équipes candidates à l'organisation des Championnats de France de speedcubing 2024.

La première partie présente les modalités de candidature et le contenu attendu de celle-ci.

La seconde donne une idée des critères de sélection que la Commission va utiliser pour départager les candidatures. Elle décrit les attentes de la Commission concernant le dossier déposé. Elle contient également des conseils sur les points importants des candidatures.

Charte de la Commission

La Commission fixe ses objectifs et effectue son travail en s'appuyant sur la Charte de l'AFS pour la Commission pour l'attribution des Championnats de France (voir Annexe).

Cette Charte définit les rôles et devoirs des équipes candidates, de la Commission et de l'équipe organisatrice. En envoyant un dossier de candidature, vous reconnaissez avoir lu la Charte susnommée et en accepter le contenu. Tout dossier qui mènerait à un non-respect de cette Charte sera directement écarté.

Dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 7 avril 2023 à 23h59. Le dépôt se fait auprès de la Commission des championnats de France, à l'adresse cdf@speedcubingfrance.org. Le format privilégié est le pdf; si votre dossier contient d'autres détails qui ne seraient pas communicables au format pdf, merci de réaliser une archive (zip par exemple) contenant tout ce que vous souhaitez nous faire parvenir. Aucun dossier comprenant un membre de la Commission dans son équipe d'organisation ne sera accepté.

La date a été fixée dans l'optique de laisser un temps de réflexion et de dialogue avec les équipes ayant déposé un dossier, suivi d'une annonce officielle du lieu et de la date des Championnats de France 2024 lors des Championnats de France 2023 (à Tigery, 6 - 8 mai). Si vous souhaitez être candidats à l'organisation mais rencontrez un souci lié au calendrier décrit ci-dessus, nous vous invitons à contacter la Commission au plus vite afin d'en discuter ensemble.

Comme évoqué ci-dessus, la Commission est susceptible de vous demander des informations complémentaires afin de faire son choix. Le moyen de communication privilégié sera un appel vidéo entre la Commission et l'équipe d'organisation. Soyez donc prêt-e-s à répondre favorablement à une requête comme celle-ci entre le dépôt de votre dossier et le 1er mai.

Dans les jours suivants la date de remise des dossiers, la Commission annoncera publiquement le nombre de dossiers reçus ainsi que les villes candidates.

Évaluation des candidatures

Cette partie décrit les attentes de la Commission concernant les dossiers de candidature. Il contient certains impératifs, des indications sur les points importants que la Commission étudiera, mais aussi des informations et conseils variés, basés sur notre expérience et les éditions précédentes. Il n'est pas attendu que tous les points soient respectés à la perfection, mais que le dossier soit, d'une manière générale, digne d'une candidature pour une compétition de cette importance.

Équipe d'organisation

La Commission prendra en compte la taille et l'expérience de l'équipe d'organisation : il faudra être le plus explicite possible sur les rôles de chacun au sein de l'équipe. Afin d'éviter les quiproquos, merci d'indiquer les ID WCA des membres de l'équipe organisatrice ayant déjà participé à des compétitions. Également, dans le but de pouvoir vous contacter facilement si nécessaire lors de l'évaluation des dossiers, nous vous demandons de nous fournir une adresse email générale pour l'équipe ainsi que les numéros de téléphone et adresses emails personnelles d'au moins 2 membres principaux de l'équipe d'organisation.

Date

Il reste préférable, dans la mesure du possible, que les Championnats de France se déroulent un week-end entre fin mars et fin mai 2024. Les week-ends de trois jours sont à privilégier en raison du nombre probablement très élevé de compétiteur·rice·s intéressé·e·s. Une compétition sur deux jours risque de rapidement devenir très compliquée à organiser sans accepter de nombreux sacrifices (peu de tours par épreuves, cutoffs restrictives, nombre de compétiteur·rice·s trop limité, etc.). Bien que cela ne soit pas impossible, soyez conscient·e·s que l'organisation d'un championnat sur deux jours sera particulièrement contraignante.

Lieu

L'accessibilité de la ville accueillant la compétition est un critère primordial. Les compétiteur·rice·s arrivent de la France entière, éventuellement de l'étranger, et doivent pouvoir se rendre dans la ville en question par les transports en commun, notamment.

La salle doit être suffisamment grande pour accueillir tou·te·s les compétiteur·rice·s confortablement. Si l'affluence peut dépendre de la date et de la ville hôte, nous rappelons que la communauté française de speedcubing est très active. Pour cette raison, les dossiers proposant des salles pouvant accueillir 300 à 400 compétiteur·rice·s et leurs accompagnant·e·s seront valorisés.

[Le règlement de la WCA impose de nombreuses contraintes sur le lieu d'accueil.](#) Entre autres une zone de mélange séparée de la zone de compétition, ainsi qu'une zone d'attente, elle aussi séparée, sont requises afin de réduire les risques de triche. La salle devra également être correctement éclairée (lumière blanche, éclairage naturel si possible en journée), en particulier la zone de compétition, et la température devra être adéquate

pour permettre à tout le monde de concourir dans les meilleures conditions. La présence de salles annexes permettant de tenir des épreuves en parallèle est un plus.

Site Internet

Si l'équipe organisatrice le souhaite, elle peut créer un site web dédié aux Championnats de France 2024, mais cela n'est en rien obligatoire. Utiliser seulement le site WCA est tout à fait acceptable. Un soin particulier sera apporté à la qualité et à la clarté des informations présentées sur le support choisi. Ces informations devront à minima être traduites en Anglais, afin que les étrangers souhaitant participer puissent le faire. Les membres de la Commission peuvent vous aider sur ce point, et si besoin le site internet peut être hébergé par l'AFS.

Planning

Hormis la présence de l'intégralité des épreuves officielles, aucun impératif n'est donné. Notez qu'il est possible d'organiser les épreuves de résolution optimisées sur d'autres dates que celles prévues pour les Championnats de France 2024. Il vous faudra pour cela le mentionner dans votre candidature, en fournissant à la Commission toutes les informations nécessaires à la compréhension de votre proposition. La Commission se réserve le droit de proposer des modifications sur le nombre de tours par épreuve ainsi que les *time limits* envisagées.

Le planning définitif n'est pas demandé, mais une ébauche complète est indispensable : épreuves prévues, *time limits* et *cutoffs* éventuels pour chaque épreuve, nombre de tours et de qualifiés pour chaque épreuve, répartition du tout sur la durée de la compétition. L'épreuve reine étant le 3x3x3, il est vivement conseillé d'en proposer 3 ou 4 tours et sans modification de la *time limit* par défaut (10 minutes), afin qu'un maximum de personnes puisse y prendre part.

Si la compétition est organisée sur trois jours, prenez en compte dans votre réflexion qu'il peut être judicieux de programmer les épreuves les moins populaires le vendredi ou le lundi (selon les dates choisies).

Ouverture

Nous rappelons que toutes les compétitions doivent être ouvertes aux compétiteurs de toutes nationalités. La communauté étant désormais habituée à ce fonctionnement qui nous semble respecter l'esprit de partage de la discipline, la Commission demande donc que les Championnats de France restent ouverts à tous.

Il est cependant possible de définir des critères de qualification basé sur la nationalité pour certaines épreuves à fortes contraintes. Dans le cas où vous auriez un doute, contacter rapidement la Commission.

Budget

Le budget dépendra principalement de vos sponsors et subventions, vous êtes libre de sa répartition.

La Commission peut vous donner les pistes suivantes :

- Démarcher les conseils généraux, les instances locales, les comités départementaux olympiques et sportifs.
- Démarcher les entreprises locales en leur faisant par la suite un peu de publicité peut être une solution très intéressante.
- Démarcher les magasins de jeux et les principaux sites revendeurs de speedcubes qui peuvent accepter d'envoyer des lots.

Ces points ne sont que des pistes de réflexion pour vous permettre de mettre en place votre dossier.

En ce qui concerne les magasins de jeux et les principaux sites revendeurs de speedcubes, la Commission vous demande de mettre en place un appel d'offre. Celui-ci vous permettra de pouvoir évaluer les propositions de plusieurs sponsors, et d'avoir une bonne image de vos options. Vous restez libre de choisir les sponsors que vous souhaitez selon les critères de votre choix.

Attention cependant à ce que peuvent vous demander ces sponsors en échange de leur participation. Dans le cas de grandes entreprises ou institutions, il sera préférable d'établir un contrat. Assurez-vous également que les rôles entre l'équipe d'organisation et les sponsors soient bien définis, afin que vous restiez maîtres de l'événement.

Le budget général nous permettant de juger de la faisabilité de l'ensemble de vos propositions, nous vous conseillons d'accorder un soin tout particulier à son élaboration.

L'ensemble de l'argent récoltée par l'équipe organisatrice devra transiter par les comptes de l'AFS. Toutes les dépenses devront être justifiées par une facture au nom de l'un des membres de l'équipe organisatrice ou au nom de l'association. Veuillez noter qu'en tant qu'association, l'AFS est tenu à une rigueur particulière quant à la tenue de ses comptes. À ce titre, nous vous demandons d'être particulièrement attentifs à la provenance de vos fonds. Tout don réalisé pour l'organisation de la compétition fera l'objet d'un reçu simple.

A la fin de la compétition, l'ensemble des bénéfices réalisés reviendra à l'AFS.

Frais d'inscription

Les Championnats ont souvent été gratuits mais tendent aujourd'hui à suivre le modèle AFS et nous estimons souhaitable que cela reste ainsi. Dans la mesure où les subventions locales, les sponsors ou encore certaines aides de l'AFS permettent aux équipes organisatrices d'engager peu voire pas de dépenses, il nous semble donc indispensable que les frais d'inscriptions servent uniquement à financer les Dues WCA, comme cela est le cas pour les compétitions classiques. Cependant, rien ne vous empêche de proposer un système d'inscription différent si vous le souhaitez et l'estimez nécessaire et/ou justifié. Gardez néanmoins à l'esprit que la Commission se réserve le droit de juger de la pertinence de cette requête, notamment en prenant en compte les éventuels avantages fournis ou non aux adhérents et adhérentes de l'AFS.

Prix et récompenses

La remise d'un certificat et d'une coupe aux trois premiers de chaque épreuve est obligatoire. Les coupes peuvent éventuellement être remplacées par des médailles.

Plusieurs types de prix et récompenses sont possibles. Les éditions précédentes ont notamment proposé des prix sous forme d'argent, des lots pour les podiums...

Afin de rendre les Championnats de France attractifs et accessibles pour le plus grand nombre, il sera apprécié qu'une partie du budget "lots" soit consacrée à l'ensemble des participant·e·s.

Dispositions supplémentaires

Aucune disposition supplémentaire n'est requise, cependant un partenariat pour le logement, le transport ou la restauration par exemple, sera un plus. Bien entendu, la réalisation d'idées nouvelles, originales, ou attendues par la communauté, sera sûrement appréciée !

Décision de la Commission

La décision sera rendue publique lors des Championnats de France 2023 (Tigery, 6 - 8 mai). L'annonce officielle sera faite par le·a champion·ne de France de 3x3 à l'issue de la compétition. Une fois l'annonce officielle passée, il sera à la charge de l'équipe organisatrice d'annoncer l'événement par les voies de communication de son choix (forums, réseaux sociaux, ...) dans un délai d'une semaine.

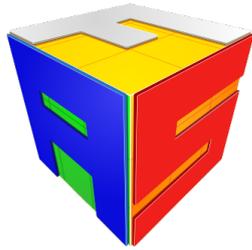
Suite à cette annonce, la Commission et l'équipe organisatrice travailleront conjointement à un "suivi de l'organisation", tel que décrit dans la Charte de la Commission.

Informations complémentaires

Il nous semble important que vous sachiez à qui vous vous adressez ; la Commission est composée des 3 membres décisionnaires suivants :

- Pauline Bonnaudet ([2009BONN01](#))
- Abdelhak Kaddour ([2010KADD01](#))
- Maxime Lefebvre ([2019LEFE02](#))

Nous avons tous contribué à organiser et participé à de multiples compétitions, et nous utiliserons notre expérience pour choisir le meilleur candidat parmi les dossiers soumis. De plus, au-delà du choix du dossier retenu pour l'édition 2024 des Championnats de France, nous sommes également là pour vous conseiller si vous en avez besoin. N'hésitez donc surtout pas à prendre contact avec nous à l'adresse cdf@speedcubingfrance.org.



ASSOCIATION FRANCAISE DE
SPEEDCUBING

Charte de l'AFS pour la Commission pour l'attribution des Championnats de France

28 février 2023

Choix des membres de la Commission

La Commission comprend cinq personnes maximum. Pour être candidat, il est demandé d'avoir participé à au moins 8 compétitions officielles de la World Cube Association. Il est également exigé d'avoir déjà fait partie d'une équipe organisatrice de compétition afin de mieux comprendre les besoins d'une organisation. La présence d'un délégué dans la Commission peut être souhaitable mais n'est pas nécessaire.

La présence au sein de la Commission est limitée à deux années consécutives, afin de favoriser l'implication de nombreux membres de la communauté.

En cas d'absence de suffisamment de candidats répondant aux critères d'éligibilité, la Commission peut être réduite jusqu'à trois membres. Les membres de la Commission s'engagent à être impartiaux dans leur choix, à n'être impliqué dans aucun projet candidat, et à remplir leur mission avec attention tout au long de l'année.

Les missions de la Commission

La Commission a deux missions :

1) Procéder au choix de l'équipe d'organisation

Chaque année, la Commission publie un appel à candidatures pour l'organisation du Championnat de France, lequel appel sera publié sur le site de l'AFS, ainsi que sur les supports extérieurs (forums, autres sites, etc.) choisis par la Commission. Avec cet appel d'offre, la Commission édite chaque année un document expliquant ses attentes exactes. L'historique des documents réalisés par les diverses Commissions est disponible sur le [site de l'AFS](#).

Pourra répondre à cet appel d'offre toute équipe d'organisation qui le souhaitera. Les équipes candidates devront envoyer à la Commission un dossier présentant le détail de leur candidature. Une date limite d'envoi sera définie. Le choix de cette date sera effectué à la discrétion de la Commission. À l'issue de cette période de candidature, les membres de la Commission devront choisir parmi les dossiers candidats et selon leurs propres critères celui qui leur paraît le plus à même d'être bénéfique pour la communauté française du speedcubing. Ses choix se baseront notamment sur l'accessibilité de la ville, l'alternance géographique du Championnat, les capacités d'organisation déjà démontrées des équipes candidates ainsi que sur la qualité des infrastructures qui lui sont proposées. Elle doit également demander des détails techniques concrets comme un planning. La Commission s'engage à ne pas divulguer le contenu des dossiers qui lui seront envoyés. Elle annoncera son choix dès que possible. Elle privilégiera dans la mesure du possible l'annonce chaque année au cours du Championnat de France de l'équipe et de la ville qui prendront en charge le prochain.

Si aucun dossier déposé n'apporte satisfaction, la Commission se réserve le droit de prolonger le délai pour les candidatures, voire de prendre elle-même en charge l'organisation en cas d'urgence. En dehors de ce cas de figure, ses membres s'engagent à ne faire partie d'aucune équipe d'organisation qui proposerait un dossier.

2) Procéder à un suivi de l'organisation du Championnat

Une fois le choix effectué et annoncé, il sera du ressort de la Commission de vérifier que l'organisation du Championnat avance de manière régulière. Elle pourra imposer à l'organisateur des dates limites, par exemple pour effectuer publiquement certaines annonces, comme l'adresse exacte, les horaires, le planning, ou pour effectuer certaines actions comme ouvrir les inscriptions ou mettre en ligne un site web.

Tout ceci s'effectuera dans le dialogue avec l'équipe d'organisation, dans le but commun de réaliser le meilleur Championnat possible pour la communauté. La Commission, composée d'organisateur et de compétiteurs expérimentés, joue le rôle de consultant, et en cas de difficulté, doit être disponible pour aider et conseiller l'équipe d'organisation.

Si néanmoins l'équipe d'organisation venait à échouer à remplir ses engagements, la Commission, en dernier recours et après plusieurs avertissements, pourrait lui retirer le privilège de l'organisation du Championnat, et le transférer à une autre équipe candidate si possible, sinon l'organiser elle-même.

Les engagements des équipes candidates

Les équipes d'organisation candidates, en remettant un dossier à la Commission, s'engagent à :

- Dès le premier dossier, respecter les contraintes données par la Commission dans son document relatif aux candidatures. Tout dossier s'éloignant manifestement des demandes de la Commission sera directement écarté.
- Avoir pour objectif de réaliser une compétition à la hauteur d'un événement tel que le Championnat de France, et d'organiser la compétition au bénéfice de la communauté du speedcubing.
- Proposer un Championnat ouvert à tous et incluant toutes les épreuves officielles de la World Cube Association.
- Être réactives aux demandes de la Commission, y répondre dès réception et les satisfaire dans les délais.
- En cas de soucis ou d'imprévu, en avertir directement la Commission afin que des solutions soient rapidement trouvées.